

PRESS RELEASE

Les laboratoires du ministère de la Santé et du Bien-être ont confirmé les résultats de 1288 tests PCR à 18 h 30 cet après-midi.

Deux (2) cas positifs ont été enregistrés grâce au Contact Tracing. Il s'agit d'un habitant de Cassis et d'une habitante de Vacoas.

Deux (2) cas positifs ont été enregistrés suite au dépistage organisé à Vallée Pitot.

Un (1) cas positif a été détecté au Jour 7 en quarantaine (patient négatif à l'arrivée).

593 patients considérés comme étant guéris ont pu rentrer chez eux.

Le nombre total de cas positifs de la COVID-19 au niveau local depuis le 5 mars dernier est comme suit:

- 553 cas enregistrés suite au Contact Tracing et prélèvements dans les COVID-19 Testing Centres
- 139 cas enregistrés en quarantaine (patients négatifs à l'admission)
- 37 cas enregistrés suite aux dépistages ciblés
- 7 décès attribués à la COVID-19

Le nombre de cas actifs au niveau local est donc de 121.

Le High Level Committee qui s'est réuni cet après-midi a par ailleurs pris la décision d'enlever les villages de Rivière des Anguilles et de Tyack de la liste de Zone Rouge. La décision a pris effet à 18 heures ce 28 mai 2021.

D'autres précisions et toute autre évolution sur la situation seront à suivre dans un communiqué qui sera émis demain.

28 mai 2021

Ministère de la Santé et du Bien-être